

- Transports et le sous-ministre des Transports. De plus, une fois par année, le programme de l'année suivante et le programme quinquennal sont révisés par le sous-ministre au moment de la préparation du mémoire au Conseil du Trésor pour l'année financière suivante qui traite en partie des buts, fonctions et recrutement de personnel. Les responsabilités et objectifs particuliers des chefs de division de la Direction sont aussi soigneusement révisés une fois par an.
- e) Aucune étude extérieure n'a été commandée au cours des cinq dernières années pour proposer des améliorations aux méthodes d'exploitation de la Direction.
- f) La capacité de la Direction à se doter d'un personnel, malgré les restrictions imposées par la Commission de la Fonction publique est, en général, suffisante pour lui permettre de remplir ses fonctions. Le processus de révision financière permet au sous-ministre d'évaluer l'efficacité des travaux exécutés et d'estimer la valeur globale et la portée des programmes de la Direction. De plus, l'existence d'un pouvoir délégué relatif à l'emploi d'experts-conseils permet de faire face à une surcharge de travail dont on n'aurait pas pu s'occuper avec le personnel existant. Il y a lieu de noter que les dépenses relatives à des travaux d'experts-conseils qui dépassent \$5,000 sont soumises à l'approbation du sous-ministre et du Conseil du Trésor.
- g) S'il existe des obstacles majeurs à l'accomplissement des fonctions de la Direction, cela est dû au fait que cet organisme est censé s'occuper de recherches économiques alors qu'en fait il doit